



AGENDA 21 d'Orléans Val de Loire

Atelier 1 : Environnement, ressources naturelles et biodiversité

Séance 2 : 21 avril 2010

Table des matières

1	L'organisation des ateliers thématiques de concertation.....	2
1.1	La démarche d'Agenda 21 de l'Agglomération d'Orléans Val de Loire.....	2
1.2	La stratégie de concertation de l'Agglomération d'Orléans Val de Loire .	2
1.3	Les ateliers thématiques	3
2	Participants.....	4
3	Validation du compte rendu de la première séance.....	5
4	Synthèse des travaux en ateliers.....	5
4.1	Thème 1 : Energie.....	6
4.2	Thème 2 : Sensibilisation.....	7
4.3	Thème 3 : Cadre de vie, espaces naturels	9
4.4	Thème 4 : Déchets.....	11
4.5	Thème 5 : Eau	12

1 L'organisation des ateliers thématiques de concertation

1.1 La démarche d'Agenda 21 de l'Agglomération d'Orléans Val de Loire

La démarche d'Agenda 21 local correspond à une mise en œuvre pratique et territorialisée des principes issus du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Ainsi, face aux enjeux du 21ème siècle, l'Agenda 21 est l'outil qui permet de structurer et de mettre en cohérence l'action locale dans un souci de respect de l'environnement, de cohésion sociale et de développement économique. Véritable outil de planification transversal, l'Agenda 21 offre une vision à long terme des projets et des évolutions d'un territoire.

Consciente des nouveaux enjeux sociaux et environnementaux, l'Agglomération d'Orléans Val de Loire s'est engagée sur le chemin du développement durable avec pour objectif de faire de son territoire un espace à vivre reconnu, attractif et fier de ses atouts.

Les grandes étapes de l'Agenda 21 de l'AggLO :

- **Elaboration du diagnostic développement durable** : évaluation des atouts et faiblesses du territoire et des politiques de l'AggLO au regard des enjeux du développement durable
- **Concertation** : travail de sensibilisation et de co-construction avec les citoyens et les acteurs sociaux économiques du territoire afin de définir ensemble les objectifs et les pistes d'actions de l'Agenda 21. La phase de concertation se conclut par la rédaction d'un Livre Blanc, document de synthèse reprenant l'ensemble de propositions émergentes de la concertation.
- **Définition du programme d'actions** : travail avec les élus et les services de l'AggLO et des communes pour définir le contenu et la mise en œuvre opérationnel de l'Agenda 21 définitif de l'agglomération.

1.2 La stratégie de concertation de l'Agglomération d'Orléans Val de Loire

Le développement durable est l'affaire de tous. Tous les acteurs du territoire peuvent aider l'AggLO à établir des priorités, trouver de nouvelles idées pour prendre ensemble le chemin du développement durable

Une importante phase de concertation avec un maximum d'acteurs de territoire, entreprises, associations, partenaires institutionnels, habitants, etc., a ainsi été engagée :

- **Décembre 2009 – Janvier 2010** : organisation de 2 conférences débats sur le thème du développement durable à l'échelle du territoire de l'AggLO. Plus de 150 personnes ont participé à ces événements.
- **Janvier et Février 2010 – Avril et Mai 2010** : travail des ateliers thématiques de la concertation pour identifier les actions prioritaires à inscrire dans l'Agenda 21 de l'AggLO.
- **Juin 2010** : publication du Livre Blanc de la Concertation, regroupant de manière structuration l'ensemble des propositions d'actions émises par les acteurs du territoire, au cours des conférences-débats, durant les ateliers thématiques ou par des contributions postées sur Internet.

1.3 Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques constituent l'élément central de la phase de concertation de l'Agenda 21 de l'Agglomération. Il s'agit de groupes de travail ayant pour objectif de cerner plus finement les enjeux liés au développement durable dans chacune de ses composantes. Ces ateliers réunissent des citoyens, des agents de l'Agglo et des communes membres, des élus, des acteurs du territoire pour élaborer en commun des propositions d'actions.

Il s'agit pour chaque groupe de partir des constats du diagnostic sur sa thématique, puis d'envisager l'avenir du territoire dans une optique de développement durable. L'objectif est de parvenir, à l'issue de la dernière séance, à faire émerger les principaux axes de la thématique et d'identifier des propositions d'actions concrètes, qui seront des guides pour l'élaboration du programme d'actions.

Les ateliers thématiques se tiennent de janvier 2010 à mai 2010. Ils se déroulent sur deux séances de travail.

Ce document présente l'expression libre des participants aux ateliers thématiques et n'engage en rien l'Agglomération d'Orléans Val de Loire. Chaque personne participante s'est exprimée en son nom personnel.

2 Participants

Les ateliers sont composés de représentants de plusieurs collèges :

- Des habitants du territoire volontaires
- Des représentants du tissu économique et associatifs du territoire
- Des représentants des partenaires institutionnels de l'Agglo
- Des personnalités qualifiées
- Des membres des services de l'Agglo et de ses communes membres
- Des élus de l'Agglo et de ses communes membres

Les animateurs de la séance :

- Sylvere ODE – Société Solving Efeso
- Guillaume BERNEAU – Société Solving Efeso

Nom	Prénom	collège
BABUT	Blandine	Habitant
BODOVILLE	Lucie	Habitant
BOUTIGNY	Christine	Habitant
BROSSET	Angélique	Habitant
CHENESSEAU	Christiane	Habitant
DESNOYER	Anne-Lise	Association
DUPAS	Laurent	Professionnel
FERAIL	Jean-Claude	Habitant
HUBERT	Jean-Marie	Habitant
JACQUOT	Henri	Conseil de développement
JOSSEAUME	Bruno	Agglo
LE SOURD	Virginie	Habitant
MORISSET	Diane	Agglo
PARROD	Elisabeth	Habitant
DEIXONNE	Emilie	Entreprise

3 Validation du compte rendu de la première séance

Il est demandé aux participants de réagir sur le compte rendu de la première séance. Aucune remarque particulière n'est exprimée.

4 Synthèse des travaux en ateliers

Les animateurs demandent aux participants de reformer les groupes de travail en fonction des thématiques identifiées lors de la première séance.

Pour cette seconde session des ateliers, le travail est organisé en 3 étapes :

- **Etape 1 : Identifier un, deux ou trois objectifs stratégiques pour chaque thématique**

Ce ou ces objectifs traduisent le pourquoi de l'action et doivent être formulés sous forme de phrase par les participants. Les propositions d'actions élaborées lors de la première séance de travail sont alors ventilées de manière logique entre les différents objectifs identifiés. Chaque groupe a la possibilité de reformuler les propositions d'actions, voire en faire émerger d'autres.

- **Etape 2 : Sélectionner une action prioritaire par objectif stratégique**

Le groupe doit ensuite choisir une action concrète à mettre en place dans le cadre de chaque objectif. Les actions sont choisies pour leur caractère prioritaire ou symbolique et doivent permettre de répondre concrètement et opérationnellement aux objectifs.

- **Etape 3 : Réaliser un poster par action prioritaire**

Il est demandé aux participants d'élaborer un poster par action suivant la trame suivante :

- Les étapes à mener
- Les moyens nécessaires (hors financier)
- Les indicateurs de suivi
- La temporalité de l'action : court terme (< 1 an), moyen terme (1 à 2 ans) ou long terme (3 à 5 ans) ?

Retranscription des propositions formulées par les participants :

4.1 Thème 1 : Energie

Objectif 1	Action prioritaire
Réduire les consommations d'énergie	- Rénover le bâti existant en tendant vers la maison passive

Précisions apportées par le groupe :

- Maison passive : 30 kWh/m²/an
- Coût de réhabilitation du tertiaire en Allemagne : -5% par rapport à un bâtiment « classique » (réduction du besoin en chauffage)

Autres actions proposées

- Tendre vers une production décentralisée de l'électricité : maison à énergie positive
- Densifier la ville pour réduire les déplacements, car l'urbanisme est responsable d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre
- Créer des espaces de proximité : logements, commerces, services
- Rendre les Plans Energie Climat Territoriaux (PCET) opposables au droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Monter des opérations de grande envergure pour le développement de la géothermie
- Développer la cogénération : lisier, déchets, ...
- Créer un pôle d'excellence énergétique sur le territoire
- Réaliser la thermographie aérienne et mettre en place les actions derrière : généralisation des Diagnostics de Performance Energétique (DPE), aides aux travaux...
- Mieux gérer la pollution lumineuse : détecteurs de présence, lampadaires solaires
- Engager un vaste programme de réhabilitation des bâtiments du territoire de l'AggLO

4.2 Thème 2 : Sensibilisation

Objectif 1	Action prioritaire
Sensibiliser les habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des projets annuels dans les classes (classes découverte, projets de classe) et les centres de loisirs sans hébergement

Les étapes

- Créer des partenariats entre les associations, l'Education Nationale et les communes
- Définir les actions
- Mettre en œuvre les projets

Les moyens nécessaires

- Enseignants motivés et formés
- Associatifs
- Volonté politique (financement)
- Supports pédagogiques
- Jardins (espaces aménagés)

Les indicateurs de suivi : selon les projets

- Economies d'eau
- Economies d'énergie
- Economies de papier

La temporalité de l'action

- Un an par projet
- Sur le long-terme pour multiplier les actions

Autres actions proposées

- Organiser des journées thématiques (DD, déchets, compost, eau, biodiversité) : travail de communication important pour rendre les journées « visibles » et attractives
- Développer les conseils personnalisés, type Point Info Energie
- Organiser des projets intergénérationnels : échanges entre classes, maisons de retraite et Centres de Loisirs Sans Hébergement

Objectif 2	Action prioritaire
Former des acteurs relais	<ul style="list-style-type: none"> - Former des éco-délégués dans les entreprises, les administrations, etc., ayant signé une Charte d'engagement dans le cadre de l'Agenda 21 de l'Agglo

Les étapes

- Mobiliser les acteurs de l'entreprise
- Définir un contenu de formation et un programme
- Contacter un organisme de formation
- Conduire les formations

Les moyens nécessaires

- Volonté du chef d'entreprise, des responsables d'administration, des salariés
- Organisme de formation : associations, comme Graine Ecopôle
- Programme de formation

Les indicateurs de suivi

- Nombre de voitures stationnées sur les parkings des sites (entreprises, administrations)
- Facture d'eau, d'électricité
- Tonnage des déchets

La temporalité de l'action

- Long terme

Autres actions proposées

- Former les animateurs et responsables des centres de loisirs
- Former les gardiens de résidence
- Former les éco-délégués dans les écoles : enfants et enseignants
- Créer des jardins bio ouvriers avec l'appui d'un formateur
- Sensibiliser les publics les plus défavorisés
- Améliorer le cadre de vie dans les quartiers pour donner envie de le préserver

4.3 Thème 3 : Cadre de vie, espaces naturels

Objectif 1	Action prioritaire
Protéger et développer les espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et mettre en place intégralement la Charte zéro pesticide sur les communes signataires et faire signer la totalité des communes de l'Agglo

Les étapes

- Faire signer l'ensemble des communes de l'Agglo : court-terme (CT)
- Mettre en place intégralement la Charte zéro pesticide pour toutes les communes : moyen-terme, MT
- Sensibiliser et inciter les habitants à l'appliquer chez eux : MT
- Sensibiliser les agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs, maraîchers, horticulteurs, etc. : MT
- Inciter les jardinerie à adhérer à la Charte : CT
- Inciter les entreprises publiques et privées à adhérer à la Charte : CT

Les moyens nécessaires

- Aider au développement des produits de substitution aux pesticides
- Organiser des journées de sensibilisation, animation, formation, ateliers autour de l'acceptation de la végétation spontanée, de la gestion différenciée du jardinage
- Accompagner de manière personnalisée les agriculteurs dans la mise en œuvre de la démarche
- Monter des partenariats avec les jardinerie (campagnes de pub)
- Informer sur les dangers liés aux pesticides pour la biodiversité et la santé humaine

Les indicateurs de suivi

- Prélèvements (eau) avec suivi de l'évolution pour les communes
- Habitants et agriculteurs via un accompagnement personnalisé : audit des pratiques (jardinage, culture) et mesures
- Suivi des ventes de pesticides sur l'agglomération

La temporalité de l'action

- Cf. étapes

Autres actions proposées

- Etendre la Charte zéro pesticide aux habitants et aux agriculteurs, horticulteurs, etc.
- Développer une trame verte autour de la trame bleue existante Loire-Loiret
- Réaliser des nettoyages fréquents des bords du canal et des rives de la Loire et du Loiret avec l'aide de bénévoles
- Renforcer la protection de la biodiversité sur le territoire
- Développer Vélo'+ et multiplier encore les pistes cyclables
- Végétaliser les zones urbaines

- Préserver les zones vertes déjà existantes en limitant l'étalement urbain, voire en interdisant les constructions
- Développer les jardins partagés dans des zones « saines » et inciter au bio (éviter les espaces à proximité des autoroutes ou des zones industrielles polluantes)
- Développer les habitats groupés
- Sensibiliser par des animations les habitants à la biodiversité et les inciter au jardinage sans pesticide (adultes et enfants)

Objectif 2	Action prioritaire
Développer les moyens de transport propres	- Multiplier et sécuriser les pistes cyclables

Les étapes

- Sécuriser les pistes existantes, notamment sur la chaussée (ex : Pont Royal) : CT
- Construire, aménager de nouvelles pistes, si possible, en voie propre et de façon cohérente : liaisons entre les pistes, desserte des lieux fréquentés (entreprises, zones commerciales, parcs, équipements culturels et sportifs) : MT
- Communiquer, sensibiliser à leur utilisation et au respect des cyclistes par les automobilistes : CT

Les moyens nécessaires

- Cf. précédemment

Les indicateurs de suivi

- Sondage auprès des usagers et des non-usagers
- Surveillance de l'évolution du nombre de km de linéaire de pistes cyclables et de leur utilisation (ex : Vélo'+)

La temporalité de l'action

- Cf. étapes

Autres actions proposées

- Développer Vélo'+
- Utiliser pour la voirie de nouveaux bitumes aux impacts environnementaux limités (ex : matériaux recyclés)
- Construire des passerelles piétons et vélos sur la Loire et le Loiret, sans dénaturer le paysage et sur le trajet de la Loire à vélo

4.4 Thème 4 : Déchets

Objectif 1	Action prioritaire
Réduire la production de déchets ménagers	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place la redevance incitative¹

Les étapes

- Valider la décision politique sur la redevance dans le projet d'agglo
- Définir les choix technologiques sur l'identification des producteurs et évaluer le gisement en tonnes
- Définir les moyens humains au sein de l'Agglo pour organiser suivre administrativement (mise à jour du fichier « logements ») et comptablement (perception de la redevance)
- Organiser le suivi du tonnage collecté et le contrôle de gestion du coût de la collecte

Les moyens nécessaires

- Moyens humains au sein de l'Agglo

Les indicateurs de suivi

- Tonnage collecté
- Taux de perception de la redevance
- Cout de collecte rapporté à la tonne collecté

La temporalité de l'action

- 3 à 5 ans

Autres actions proposées

- Organiser la collecte sélective en habitat collectif
- Equiper en composteurs (ou lombricomposteurs) l'habitat individuel et collectif
- Equiper les cuisines centrales de l'Agglo en digesteurs
- Créer des ressourceries en amont des déchetteries : concilier récupération, réemploi et réparation avec réinsertion
- Mettre en place un annuaire de l'Agglo pour les usagers sur les ressourceries, déchetteries, associations (récupération, troc, ...)
- Montrer l'exemple : véhicules de collecte « propres »
- Sensibiliser, communiquer auprès de toute la population, faire appel au sens civique

¹ NDLR : La redevance incitative est une forme de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères non plus seulement en fonction du service rendu mais également en fonction de la quantité de déchets produits par chaque foyer (article L2333-78 du code général des collectivités territoriales).

Objectif 2	Action prioritaire
Réduire la production de déchets à la source	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une Charte de réduction des emballages avec les entreprises du territoire, les commerçants, le tertiaire, les chambres consulaires, ...

Autres actions proposées

- Sensibiliser les citoyens aux achats éco-responsables
- Surtaxer la pub distribuée dans les boîtes aux lettres : recours à la loi ?
- Surtaxer les emballages pour obliger leur réduction par les fabricants des produits

4.5 Thème 5 : Eau

Objectif 1	Action prioritaire
Economiser l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les fuites d'eaux dans les réseaux

Autres actions proposées

- Informer en temps réel les usagers sur leur consommation d'eau
- Optimiser l'utilisation d'eau : réducteurs de débit, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage et le nettoyage
- Réutiliser les eaux épurées
- Supprimer les toilettes à eau au profit des toilettes sèches : économie d'eau de 30%, fabrication de compost par amendement organique (espaces verts, agriculture), réduction des besoins en réseaux d'assainissement
- Elaborer un code de bonnes pratiques pour les usagers

Objectif 2	Action prioritaire
Préserver la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Supprimer l'utilisation des pesticides et favoriser les méthodes alternatives auprès des habitants

Autres actions proposées

- Favoriser l'agriculture durable respectant le lien au sol : polyculture – élevage (ex : herbe, paille) plutôt que des zones spécialisées
- Taxer les excédents du bilan entrée/sortie de l'azote sur toute l'exploitation agricole : changement des pratiques agricoles, outil essentiel de reconquête de qualité de l'eau
- Interdire l'étalement urbain pour 1° limiter l'imperméabilisation des sols qui empêche l'infiltration et l'épuration naturelle de l'eau et 2° préserver les terres agricoles (nourrir les habitants)
- Etendre la Charte zéro pesticide sur les 22 communes de l'agglomération
- Assurer une bonne « police » de l'eau
- Favoriser la culture bio
- Terminer les périmètres de protection des captages
- Créer deux zones de NAEP (nappe d'alimentation en eau potable) au nord-est et au sud-ouest de l'agglomération
- Filtrer l'écoulement des eaux de ruissellement, notamment aux abords des champs cultivés, par des bandes enherbées sur berge

Prochain Rendez-vous

Jeudi 24 Juin 2010

18h30, Musée des Beaux-Arts – Rue Paul Belmondo – Orléans

Objet :

- Restitution finale des ateliers thématiques
- Présentation du Livre Blanc de la concertation